Le Pen / affiches : 2 mois avec sursis requis

28/10/2010 à 16h25

Deux mois avec sursis et un an d'inéligibilité ont été requis aujourd'hui à Paris contre Jean-Marie Le Pen pour provocation à la haine pour avoir diffusé des affiches de campagne jugées offensantes à l'encontre des musulmans et de la population algérienne.

Le Figaro